

LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

*Valoriser les territoires
et notre patrimoine bâti*



POUR DES COLLECTIVITÉS ACTRICES DE L'ÉNERGIE

La production d'énergies renouvelables (EnR) s'est peu à peu installée dans les préoccupations publiques locales.

Gestion de l'espace, nécessité urgente d'une transition énergétique et écologique, degré d'acceptabilité des projets, potentiel économique des installations, autant de sujets que les collectivités doivent aujourd'hui prendre en considération et maîtriser.

Spécialiste des questions énergétiques, ENERGIE Eure-et-Loir a su s'adapter à ce nouveau contexte en se dotant des outils appropriés à un développement harmonieux des énergies renouvelables.

COT EnR

Le Contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies thermiques renouvelables est un dispositif qui intègre un volet technique et un volet financier (voir descriptif au verso).

Il s'adresse aux acteurs ayant pour projet le renouvellement d'une installation de chauffage, une production d'eau chaude sanitaire, en privilégiant pour cela le recours à des solutions alternatives (géothermie, bois énergie, chaleur fatale...)

ÉneR^{CENTRE VAL DE LOIRE}

ÉneR CENTRE-VAL DE LOIRE est une société d'économie mixte spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables. Elle a pour objet :

- de développer et investir dans des projets EnR de grande ampleur (grands sites photovoltaïques et éoliens, projets hydrauliques et de méthanisation),
- d'assister les collectivités désireuses de développer la production d'EnR ou impactées par un projet.

Val de Loire
SOLAIRE

Val de Loire SOLAIRE est une société de type SAS dans laquelle ÉneR CENTRE-VAL DE LOIRE s'est alliée avec SEE YOU SUN, développeur national de projets photovoltaïques.

Elle a pour objet de développer des installations photovoltaïques sur de petites surfaces d'équipements publics ou privés (toitures de bâtiments, ombrières de parkings).

Pour tout renseignement :

www.enercvl.fr

enercvl@enercvl.fr

Tél. : 02 47 31 68 68

ENERGIE Eure-et-Loir

02 37 84 07 85 | www.energie28.fr
65 rue du Maréchal Leclerc - 28110 Lucé



Guy CHAMPION
Vice-président chargé
des Energies Renouvelables

Le développement des énergies renouvelables est facteur de réussite de la politique de transition énergétique. Rappelons à ce propos

que la France s'est fixée pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie d'ici 2030.

Pour atteindre cet objectif, les territoires ont un rôle central à jouer en favorisant l'émergence de projets d'énergies renouvelables et en mobilisant les acteurs de terrain.

ENERGIE Eure-et-Loir et ÉneR CENTRE-VAL DE LOIRE (dont il est l'un des principaux actionnaires) s'inscrivent dans cette dynamique en accompagnant les collectivités dans la valorisation des potentialités locales et la réalisation de projets favorisant les énergies renouvelables, tout en impliquant les acteurs du territoire.



Les collectivités, actrices du développement durable et des énergies renouvelables

L'organisation d'ÉneR CENTRE-VAL DE LOIRE, qui associe les principaux syndicats d'énergie de la région, en fait une structure unique à l'échelle nationale, où les collectivités locales, à travers leurs syndicats d'énergie, se retrouvent à la fois actrices de la transition énergétique, en charge du développement de projets et impliquées dans leur gestion future.

Cette solidarité régionale confère également à ÉneR CENTRE-VAL DE LOIRE une force de frappe significative face aux investissements considérables que nécessite la production d'énergies renouvelables.

Pour plus d'informations : www.enercvl.fr

COT EnR

Et pourquoi pas vous ?

Soutenu par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, le COT EnR s'adresse à tous les acteurs du secteur public comme à ceux du secteur privé (hors particuliers).

Le but est d'assister le porteur de projet tout au long du process, des études préliminaires à la réalisation des travaux.

A travers son Pôle Energie-Conseil, ENERGIE Eure-et-Loir intervient dès les premières réflexions auprès du porteur de projet et se charge de réaliser une étude d'opportunité. En cas de résultat positif, une étude de faisabilité confiée par le porteur à un bureau d'étude pourra être engagée. Celle-ci sera financée à hauteur de 60% par le dispositif COT EnR.

Au-delà de ce premier niveau d'accompagnement, l'intérêt pour les porteurs de projets est également financier puisque les dossiers labellisés COT EnR bénéficient d'un accompagnement financier important (45% des dépenses éligibles) de la part de l'Ademe et de la Région.



LES PARTENAIRES



CONTACT
POLE ENERGIE-CONSEIL

02 37 84 14 49
energie-conseil@energie28.fr